

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 26 (1980)

Heft: 5

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

Le nombre des personnes âgées augmente en Suisse

Au cours d'un colloque consacré à l'alimentation des personnes âgées, organisé à Zurich, l'un des orateurs, le professeur J.-C. Somogyi, a montré chiffres à l'appui que la part de la population helvétique âgée de 65 ans et plus représentait en 1977 près de 14 % de la population totale du pays. Durant les 40 dernières années, le nombre des plus de 65 ans a presque doublé, et celui des plus de 75 ans augmenté de plus de 200 %.

Ce phénomène entraînera, selon l'orateur du jour, le besoin de nouvelles mesures de politique alimentaire pour les personnes âgées. Mais elles ne suffiront pas à elles seules, et les recherches devront également porter à la solution des problèmes concernant les aspects psychologiques, médicaux et sociaux liés à ces mesures.

Ces problèmes sont appelés, au vu de l'évolution de la société, à prendre une place croissante dans les préoccupations des Etats.

(A.T.S.)

Quel accueil pour les saisonniers arrivant en Suisse Un appel urgent de la Communauté : « être solidaire »

L'accueil des travailleurs étrangers à la frontière suisse constitue un véritable scandale, affirme le Comité de la communauté de travail « Etre solidaire » qui a adressé au Conseil fédéral une demande urgente le priant de prendre sans délai les mesures adéquates pour améliorer cet état de choses. Selon la Communauté, il est grand temps de considérer les saisonniers étrangers comme des êtres humains et non plus comme du bétail. Les instances fédérales compétentes ont réagi à cette interpellation en expliquant que les autorités de frontière ont été réellement débordées par l'importante vague de travailleurs venus travailler récemment en Suisse.

Enfermés dans les wagons comme du bétail

Quels sont les faits qui motivent l'indignation d'«Etre solidaire» ? Depuis le 15 mars, les saisonniers sont de nouveau admis en Suisse. Dès cette date, ils arrivent par centaines, voire par mil-

liers à nos postes-frontière. La première mesure administrative qui les attend est la visite sanitaire. Et c'est les conditions de cette visite qui sont véritablement scandaleuses, estime la Communauté de travail, qui donne plusieurs exemples à l'appui. A plusieurs postes-frontière, dans les cantons de Saint-Gall et de Schaffhouse notamment, les autorités ont simplement fermé les portes des wagons de l'extérieur, enfermant ainsi les travailleurs étrangers pendant des heures et dans des conditions peu hygiéniques en attendant qu'ils puissent passer la visite médicale. Par ailleurs, alors qu'il y a quelques semaines, des réfugiés arrivant par avion à Kloten ont été transportés en autocar jusqu'à Buchs (Sg) pour passer cet examen, le contraire a été fait pour d'innombrables étrangers arrivant par train à la frontière : on les a transportés à Kloten, en oubliant de surcroît d'avertir l'aéroport de cette arrivée. On imagine l'impression que peut faire à ces travailleurs étrangers « le pays le plus riche du monde » souligne « Etre solidaire » dans son appel au Conseil fédéral.

Complètement surpris

Ce triste accueil concerne surtout des travailleurs saisonniers yougoslaves entrant en Suisse par le poste-frontière de Buchs (Sg), a précisé le service de presse du Département fédéral de l'intérieur par la bouche de son chef, M. Paul Moll. Les services sanitaires de frontière n'étaient pas préparés à cette vague d'arrivants, précise-t-on.

Récemment le Département de l'intérieur a pris contact avec l'Office fédéral des étrangers : on tentera à l'avenir d'échelonner l'octroi des autorisations d'entrée. Pour cette année, il n'y a plus grand chose à faire, vu que la plupart des saisonniers sont déjà en Suisse. Leur engagement a débuté en effet le 1^{er} avril. Pour sa part, M. Robert Ruthier, secrétaire de l'Office fédéral de la santé publique, se déclare complètement surpris du grand nombre de saisonniers supplémentaires ayant trouvé un emploi dans le secteur de la construction. Il confirme que l'entrée en Suisse des travailleurs italiens, espagnols et portugais se fait sans grands problèmes. D'importants postes sanitaires fonctionnent en effet à Genève et à Chiasso.

Autorités débordées

A Buchs (Sg), les autorités de frontière ont été débordées : alors que cinq cents personnes venaient de débarquer d'un train régulier en provenance de Yougoslavie, un train spécial est arrivé avec mille travailleurs à bord. Les wagons ont été conduits sur une voie de garage et leurs occupants ont dû patienter quelques heures. M. Ruthier, peut également confirmer que les voitures ont été verrouillées. Il ne voit rien là d'extraordinaire. C'est ce qui se passe pour chaque train immobilisé à la frontière. Des raisons de sécurité interdisent de laisser ouvert un convoi arrêté.

Quant au déplacement de saisonniers de Buchs à Kloten pour la visite médicale, il s'agit-là d'une fausse information, assure le secrétaire de l'Office fédéral

de la santé publique. Certes, quelques cars de saisonniers connaissant l'existence de ce poste sanitaire s'y sont rendus de leur propre initiative. Toutefois, l'Office de l'aéroport est petit et en principe uniquement destiné à recevoir les étrangers arrivant par avion. Une circulaire sera envoyée aux consulats dans le courant de l'automne pour que de telles initiatives ne se produisent plus. (A.T.S.)

Le citoyen suisse acceptera-t-il de consacrer chaque année le prix d'un bon repas à la culture ?

Plusieurs promoteurs de l'initiative fédérale en faveur de la culture, lancée par quatorze associations culturelles suisses, ont marqué le début de la récolte des signatures par une conférence de presse, organisée à Berne. Sous le slogan « la culture, un placement sûr », cette initiative poursuit deux objectifs fondamentaux : donner une base constitutionnelle à la politique culturelle de la Confédération et l'obliger à y consacrer un pour cent de ses dépenses annuelles totales.

La Confédération n'investit pour l'instant avec quelque 64 millions de francs que le 0,4 pour cent de ses dépenses annuelles dans le secteur culturel, ce qui est, selon les initiateurs, totalement insuffisant. En atteignant près de 170 millions, l'aide à la culture ne plongerait pas ses bénéficiaires dans l'aisance : elle permettrait juste de parer au plus pressé et de commencer, enfin, à concrétiser quelques-unes des propositions du fameux « Rapport

Clottu » déposé en 1975 déjà, dans lequel une commission fédérale d'experts recommandait toute une série de mesures susceptibles d'améliorer une situation bien détériorée.

Si l'initiative était acceptée, le citoyen suisse consacrerait chaque année le prix d'un bon repas à la culture. Est-ce trop exiger, s'est demandé Franck Jotterand, directeur du centre dramatique de Lausanne et l'un des orateurs de la conférence de presse, pour « sauver la part d'imagination et de rêve indispensable à un pays » ? Certainement pas si l'initiative atteint le but que lui souhaite l'écrivain Adolf Muschg en offrant à la culture l'occasion de devenir « quelque chose comme une image totale qu'une société, par la création, le travail et la fête, présente aux autres et à soi-même ». Il s'agit donc non seulement de préserver l'héritage culturel mais aussi de vitaliser à l'avantage de toutes les classes sociales, les différentes formes de la création contemporaine. « Dans le fond, la politique culturelle n'est pas un sacrifice mais un placement, car (elle) signifie que nous faisons quelque chose pour nous-même », a encore précisé Adolf Muschg.

Le professeur de droit administratif et constitutionnel de Fribourg, M. Thomas Fleiner, a quant à lui insisté sur les véritables priorités que l'Etat doit se fixer en ces temps difficiles. La culture en est une car les individus d'un Etat sans culture dépriment. Enfin, l'initiative, ne veut surtout pas « nationaliser » une hypothétique culture « suisse », mais obliger la Confédération à « créer » une sorte de péréquation au profit des minorités et

des régions défavorisées de notre pays. C'est un fait que les cantons pauvres dépensent moins par habitant pour la culture que les cantons riches. Notre Constitution impose bien à la Confédération des mesures économiques au profit des régions menacées. Ce qui est bon pour l'économie devrait l'être encore plus pour la culture ».

(A.T.S.)

Pro Helvetia s'attend à un large débat sur la culture

La Fondation Pro Helvetia, réunie à Lucerno pour sa session printanière, a pris connaissance avec intérêt du lancement d'une initiative fédérale en faveur de la culture. Pro Helvetia souhaite que l'obligation qui serait faite à la Confédération — si l'initiative aboutit — de consacrer un pour cent du total de ses dépenses annuelles à une politique culturelle, suscitera un large débat public.

Le professeur Ruffieux, président de la Fondation, a d'autre part orienté son auditoire sur le projet de révision de la loi fédérale précisant la tâche de Pro Helvetia, à savoir préserver et promouvoir la culture suisse, sur place et à l'étranger. Cette révision devrait entraîner notamment une augmentation de la subvention fédérale.

Une année d'austérité

En commentant le rapport annuel 1979, l'assemblée n'a pu que constater combien l'exercice écoulé a été difficile. L'argent manquant, plusieurs organisations culturelles n'ont pas pu être soutenues comme il convenait. Pour l'année en cours, la Fondation disposera de 2,5 millions de francs de plus qu'en 1979, ce qui lui permettra d'aider quelques manifestations culturelles polyvalentes à l'étranger, telles celles ayant déjà eu lieu à Paris. En Suisse l'accent sera surtout porté sur les échanges culturels entre les différentes régions linguistiques et la stimulation de la créativité chez nos artistes.

(A.T.S.)

Egypte : 20 ans de travail pour sauver 22 temples des eaux
la participation suisse

La participation du Gouvernement suisse au déplacement des temples de Nubie, menacés par les eaux après la construction du haut barrage d'Assouan en 1964, s'élève à 40 000 livres égyptiennes, soit 200 000 francs suisses. Ce montant, alloué par le Conseil fédéral en 1976, a été remis au Gouvernement égyptien par M. Daniel Gagnebin, ambassadeur de Suisse en Egypte.



Colle suisse pour les monuments égyptiens

Par ailleurs, la participation de la Suisse à ces travaux de transfert s'est notamment traduite par la livraison d'un produit adhésif de fabrication bâloise.

L'assemblage et la restauration des éléments constituant les édifices déplacés ont été effectués à l'aide d'une colle à base de résine époxyde connue sous le nom d'araldit.

Fabriquée par la firme Ciba-Geigy, cette colle offre de nombreuses applications et a entre autre l'avantage d'être légère, stable et élastique. (A.T.S.)

Chantiers de jeunes : des propositions de « Pro Juventute »

Transformer une grange en centre de vacances, tracer un chemin d'alpage, construire un pont de bois, travailler à la ferme, animer un camp avec des gosses venant de bidonvilles, collaborer à des travaux écologiques, voilà des projets qui peuvent intéresser beaucoup de jeunes pendant leurs vacances, « Pro Juventute », qui se préoccupe de ce

**PEINTURE - DECORATION
PAPIER PEINT - VITRERIE
RAVALEMENT**



6, Rue Désiré Lelay 93200 ST DENIS

Tél. : 820.72.05 R.M. 2016.72.75.93

Jacky SUAREZ

genre d'engagement, vient de publier un programme annuel présentant un grand choix de camps, de stages et d'idées pour faire des vacances un temps d'expériences, de recherche et de rencontres. On peut se renseigner :

Galeries Saint-François
b, 1003 Lausanne

Tél. : (021) 23.50.91

« Action Pro Juventute »

(A.T.S.)

Travailleurs frontaliers un régime fiscal défavorable à la Suisse

Selon un arrangement conclu en 1935 entre la Suisse et la France, les frontaliers français travaillant en Suisse ne sont imposables sur leurs gains qu'à leur domicile en France, bien qu'ils provoquent des dépenses d'infrastructure dans les communes suisses où ils sont employés. Un député au grand Conseil vaudois ayant demandé la dénonciation de cet accord et la recherche d'une répartition équitable des impôts entre commune de domicile et commune de travail, le Conseil d'état répond que la Confédération « prendra langue » avec la France cet été et formera une délégation chargée d'entamer des négociations, si la France accepte d'entrer en matière. Les cantons de Vaud, Neuchâtel, Jura, Valais, Bâle-Ville et Bâle-Campagne désirent un nouvel arrangement fiscal avec la France. Des accords conclus avec la France en 1973 et avec l'Italie en 1976 ont déjà donné satisfaction aux cantons de Genève d'une part, des Grisons, du Tessin et du Valais d'autre part.

(A.T.S.)

R.F.A. : Le professeur Kueng continue d'enseigner

Le professeur de théologie Hans Kueng, qui a fait l'objet de mesures disciplinaires de la part de l'église catholique, ne fait officiellement plus partie de la faculté de théologie de Tuebingen (Bade-Wurtemberg), mais il continuera d'enseigner à l'Institut de Recherches Oecuméniques. Au cours d'une conférence de presse commune, tenue à Tuebingen, M. Kueng et le recteur de l'université, M. Adolf Theis, ont annoncé que le théologien a été maintenu dans ses fonctions de professeur de théologie et de directeur de l'institut. Les autorités de l'université ont en effet décidé et c'est la première fois qu'une telle mesure est adoptée — de séparer administrativement l'institut de la faculté et de la soumettre directement au Conseil de l'université.

Ainsi le professeur Kueng âgé de 51 ans, à qui on avait retiré en décembre de l'année dernière, le droit d'enseigner, pourra à nouveau donner des cours, organiser des séminaires, de même que faire des recherches, enseigner et publier... Il pourra aussi examiner les thèses des doctorants et prendre part, comme conseiller, aux examens de la faculté de théologie catholique.

(A.T.S.)

La Suisse îlot horaire symbole du « particularisme helvétique »

Depuis le dimanche de Pâques, la Suisse est devenu un îlot

horaire isolé au cœur de l'Europe. Tous les pays limitrophes (France, Italie, Allemagne Fédérale, Autriche) ont passé en effet le 6 avril à l'heure d'été, de sorte que pendant six mois environ, jusqu'au 27 septembre exactement, les montres suisses retarderont (une fois n'est pas coutume) d'une heure sur celles de nos voisins.

Ce nouveau fleuron à ajouter au « particularisme helvétique » aura des répercussions un peu partout. Les téléspectateurs qui panachent le programme national à l'aide des programmes étrangers devront revoir leurs habitudes et les amateurs de football risquent bien d'être sur le chemin du retour plutôt que devant leur poste à l'heure de la retransmission des finales de la coupe européenne. Les travailleurs frontaliers resteront une heure de plus au lit que leurs compatriotes, mais trouveront la soupe froide en rentrant le soir... Mais grâce à l'heure d'Europe centrale (H.E.C.) qui reste l'heure officielle en Suisse, les vaches suisses ne seront pas traumatisées par un changement de l'heure de la traite et les spéculateurs en bourse connaîtront 60 minutes plus tôt les cours des devises diffusés téléphoniquement par les P.T.T.

Les casses-tête les plus épineux ont dû être résolus bien évidemment aux niveaux des horaires des transports. Les C.F.F. par exemple ont édité un indicateur transitoire, valable du 6 avril au 31 mai, afin de faire le joint avec l'horaire d'été.

Le Fonds fait front

Fonds de Solidarité
des Suisses de l'étranger
Gutenbergstr 6,
CH 3011 Berne

13 millions de francs de frais pour les C.F.F.

L'opération « îlot horaire » a coûté au bas mot 13 millions de francs aux C.F.F. a précisé pour l'A.T.S. un membre de la direction général de l'entreprise. La perte des recettes entraînée par le seul accroissement inévitable des prestations requises par le maintien de l'heure H.E.C. dans notre pays est estimée à plus de 10 millions. Les C.F.F. doivent en effet fournir un supplément quotidien de 1 000 kilomètres de trajet afin de diminuer les retards provoqués par les chaos des différences horaires. La circulation du tiers environ des trains a dû être modifiée et certaines lignes des T.E.E. ont été raccourcies.

(A.T.S.)

Une Suisse vivant de capitaux étrangers c'est une légende affirme Philippe de Weck

Contrairement à ce que beaucoup de gens croient, et qui n'est qu'une légende, la Suisse ne vit pas des capitaux étrangers, mais elle est au contraire un pays exportateur de capitaux depuis des décennies, a dit M. Philippe de Weck, président du conseil d'administration de l'Union de banques suisses, devant la 120^e Assemblée générale de la Société industrielle et commerciale de Lausanne.

De 1964 à 1977, les capitaux placés par la Suisse à l'étranger ont passé de 52 à 335 milliards de francs, alors que les capitaux qu'elle a reçus de l'étranger

n'ont été que de 31 et 196 milliards ces deux années. Le solde actif en faveur de notre pays a donc atteint 21 milliards en 1964 et 139 milliards en 1977. Place financière internationale, la Suisse est en quelque sorte une gare de transit et de triage, qui replace à l'étranger beaucoup plus de capitaux qu'elle n'en reçoit de l'extérieur. L'idée trop courante que notre pays est « envahi » par l'argent du dehors n'est qu'un préjugé, a conclu M. Ph. de Weck.

La Société industrielle et commerciale de Lausanne qui a siégé en présence, notamment, de l'ancien conseiller fédéral Pierre Graber, a élu un nouveau président en la personne de M. François Bonnard, directeur commercial, qui succède à M. André-Félix, industriel.

(A.T.S.)

les grandes fédérations de tir et les armuriers. Son comité de sept membres que préside M. H.P. Baumann (Hochdorf/Lu) comprend en particulier un procureur argovien, un greffier du Tribunal fédéral et un agent de police tessinois.

« Pro Tell » veut faire entendre sa voix lors de l'élaboration de lois fédérales et cantonales sur les armes et est déjà intervenu dans ce sens. La jeune société semble plutôt favorable à la promulgation d'une législation fédérale quoiqu'elle ne soit pas opposée à un élargissement du concordat de 1969/70. Comme ce concordat a eu un pénible accouchement, il paraît très difficile d'harmoniser les opinions pour deviser l'embrouillamini des lois et ordonnances cantonales.

Actuellement, un automobiliste qui traverse la Suisse de Genève à St-Gall avec un pistolet en poche, est punissable chaque fois qu'il traverse un canton où le permis de port d'arme est obligatoire. Un parachutiste argovien lors d'une démonstration à Zurich, s'est fait confisquer un couteau s'ouvrant d'une main et gratifier d'une amende de 60 F. Conformément au concordat que son canton n'avait pas signé. Bref « Pro Tell » aspire à plus d'uniformité et partant de clarté dans les mesures sur les armes, à une législation moins tracassière, moins restrictive.

(A.T.S.)

Naissance de « Pro Tell »

« Pro Tell », cette société, fondée « pour un droit libéral sur les armes », comme elle se définit, est constituée par les cinq principales associations de collectionneurs d'armes, et appuyée par

Le Fonds fait front

Fonds de Solidarité des Suisses de l'Etranger
Gutenbergstr 6,
CH 3011 Berne